

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

N° 2023-025 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE
ALPAGE SULENS

Depuis le 1^{er} janvier 2022 le budget annexe ALPAGE SULENS a été dissous, à partir de cette date :

- L'ensemble des résultats de ce budget, a été repris intégralement au budget primitif 2022 du budget principal, opération effectuée par le comptable,
- La suppression du budget annexe dédié le 31/12/2021 par délibération°2021/124 du 09/11/2021

A l'issue des opérations de dissolution, le comptable public a établi un compte de gestion 2022, qui constitue le compte de dissolution, dit compte de gestion à zéro.

Considérant que ce compte de gestion de dissolution du budget ALPAGE SULENS présenté en annexe n'appelle aucune observation et aucune réserve,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 ALPAGE SULENS, appelé compte de dissolution ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane BESSON



*Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023
Publiée le 20/04/2023*